

EMMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2019
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
Emprunts obligataires															
19-1018	11/02/2019	Banque de l'Habitat -BH-	BH Subordonné 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	6 020 000	-	du 26/02 au 26/03/2019	12/04/2019	26/03/2019	26/03/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 500 000	TMM + 2,1%		7 880 000							
						Catégorie B : in fine		10,20%	5 500 000						
						Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce		TMM + 2,3%	30 000						
								TMM + 2,6%	10 950 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 1 ^{ère} année : 100 D
19-1021	07/03/2019	Antijari Leasing	Antijari Leasing 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	en cours	BB+ à long terme en date du 21/01/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 25/03 au 10/06/2019	24/03/2019	10/06/2019	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000	Catégorie B : 5 ans	TMM + 2,75%	en cours							
19-1024	08/04/2019	Tunisïe Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,40%	en cours	BBB à long terme en date du 27/03/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 24/04 au 28/06/2019	15/07/2019	28/06/2019	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
				susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000	TMM + 2,7%		en cours							
						Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce		11,70%	en cours						
								TMM + 3,00%	en cours						

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (5)		Rendement moyen net estimé (10)	Clé de répartition du rendement		Période de souscription	Période de prorogation	Date de jouissance	Amortissement en D.
								Partis Fixe (6)	Complément variable (9)		% des obligataires	% des actionnaires				
19-1026	24/04/2019	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,25% (7)	0,25%	12,00%	85,42%	14,58%	du 10/05 au 30/06/2019	31/07/2019	30/06/2019	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1/20) à partir du 1 ^{er} trimestre
				susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000	Catégorie B : 5 ans	10,50%	0,25%	12,00%	87,50%	12,50%					
						Catégorie C : 7 ans	10,75% (8)	0,25%	12,00%	86,00%	14,00%					
						Catégorie D : 7 ans	11,00%	0,25%	12,00%	88,00%	12,00%					

Titres participatifs

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D.	Nbre de titres	Prix	Durée	Taux de profit global prévu	Taux fixe ou Avance annuelle	Taux variable ou Complément variable	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture	Amortissement	Montant souscrit
-	-	Best Lease	Isdaram Best Lease 2019-1 (1)	10 000 000	100 000	100	7 ans	9,5% (2)	9% (2)(3)	0,5% (2)(4)	01/07/2019	du 30/03 au 30/06/2019	-	en cours	in fine	en cours

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

(3) Payable le 15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.

(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

(5) La rémunération de ces obligations est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixées au préalable.

(6) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(7) Soit un taux trimestriel estimé de 2,5625%.

(8) Soit un taux semestriel estimé de 5,3750%.

(9) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

(10) Du portefeuille IJARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.